



# EOLIA Formation

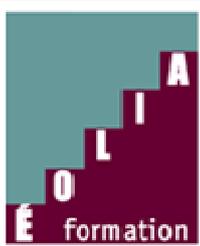
7, rue Daniel Schoen  
Parc des Collines – 68200 MULHOUSE  
☎ 03 89 06 30 14 📠 03 89 06 23 15  
✉ [contact@eolia-formation.fr](mailto:contact@eolia-formation.fr)  
[www.eolia-formation.fr](http://www.eolia-formation.fr)

## BILAN DE COMPÉTENCES

EOLIA EST CENTRE DE BILAN HABILITE PAR

LE FONGECIF GRAND EST, UNIFORMATION, L'ANFH ALSACE, L'AFDAS, LE FAFSEA GRAND EST, UNIFAF, OPCALIM

<b>PUBLIC ELIGIBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Salariés en CDI justifiant de 5 ans d'activité professionnelle salariée dont 12 mois dans l'entreprise actuelle</li><li>• Salariés en CDD justifiant de 24 mois d'activité salariée dans les 5 dernières années dont 4 mois de CDD dans les 12 derniers mois</li></ul>
<b>FINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Entreprise dans le cadre du plan de développement des compétences</li><li>▪ Par le Compte Personnel de Formation (CPF) (code 202)</li><li>▪ A titre individuel</li></ul> <p>Coût horaire de 70,-€ nets (organisme non assujéti à la TVA) Devis gratuit et personnalisé établi sur demande</p>
<b>OBJECTIF GENERAL</b>	Le bilan de compétences permet d'être accompagné dans une démarche de réflexion d'un projet professionnel, d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.
<b>DATE DE FORMATION</b>	A convenir Planning prévisionnel convenu avec le salarié
<b>MODALITES D'ACCUEIL</b>	Le bilan de compétences peut être mobilisé : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ à l'initiative de la personne active engagée dans une démarche d'évolution professionnelle</li><li>▪ sur proposition de l'employeur et avec l'accord du salarié, dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise.</li></ul> <p><b>Sur simple demande, 1 entretien préalable d'accueil en face à face permet de présenter la démarche bilan, et au bénéficiaire, de faire son choix de centre de Bilan</b></p>
<b>LIEU DE REALISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 7, rue Daniel Schoen Parc des Collines 68200 MULHOUSE</li><li>• 101, rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS</li><li>• 4, rue de France 68130 ALTKIRCH</li></ul> <p>Accessibilité PMR</p>
<b>DUREE TOTALE</b>	<b>24 heures maximum</b> réparties sur environ 10 à 12 semaines
<b>MODALITES PEDAGOGIQUES</b>	<p><b>Entretiens individuels de face à face</b> d'une durée moyenne hebdomadaire de 2 heures. Le rythme et la fréquence des rendez-vous sont adaptés aux besoins et spécificités de la personne.</p> <p>Temps de recherches documentaires guidés. Un espace de ressources documentaires équipé d'ordinateurs avec accès internet et d'une imprimante multifonctions est mis à la disposition du bénéficiaire.</p> <p>Les échanges se déroulent dans un bureau individuel <b>propice à l'écoute et au respect de la confidentialité</b>. L'accompagnement s'effectue avec un même consultant tout au long du bilan.</p>



<b>CONTENU / OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>	<p>Le bilan comprend 3 phases :</p> <p><b>Phase préliminaire pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Analyser les besoins, attentes et contexte de la demande</li><li>Définir des objectifs et confirmer l'engagement</li><li>Informé sur le déroulement, les méthodes et outils utilisés</li></ul> <p><b>Phase d'investigation pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Analyser les valeurs, motivations et intérêts</li><li>Identifier les freins et contraintes</li><li>Identifier les compétences et aptitudes professionnelles</li><li>Déterminer les possibilités d'évolution professionnelle</li></ul> <p><b>Phase de conclusion pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet professionnel, et le cas échéant du projet de formation</li><li>Prévoir les principales étapes de mise en œuvre du projet et/ou du plan de formation</li><li>Remettre et commenter un document de synthèse</li></ul> <p>Un entretien de suivi 6 mois après le bilan est proposé afin de faire le point sur la mise en œuvre du projet.</p>
<b>DEONTOLOGIE</b>	<p>Le bilan de compétences relève d'une démarche personnelle et volontaire du salarié. Il obéit à des règles déontologiques garanties par le Code du Travail (articles R6322-35, R6322-38, L6313-10).</p> <p><b>Volontariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Le bilan de compétences repose sur une démarche volontaire du salarié</li></ul> <p><b>Confidentialité</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les consultants sont tenus à la confidentialité des échanges et au secret professionnel</li></ul> <p><b>Résultats du bilan</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Le bénéficiaire du bilan est le seul destinataire du document de synthèse remis lors du dernier entretien. Aucun échange concernant les résultats du bilan n'a lieu entre le centre de formation et un tiers.</li></ul>
<b>OUTILS PEDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Tests de personnalité, d'intérêts professionnels et d'aptitudes proposés en fonction du profil des personnes et de leur parcours</li><li>Questionnaires et grilles d'auto-analyse, grille d'analyse des compétences</li><li>Ressources documentaires sur les métiers et les formations</li><li>Convention bi-ou tripartite co-signée par les parties prenantes (centre de bilan, bénéficiaire et financeur)</li><li>Fiche d'émargement attestant de la réalisation du bilan</li><li>Attestation de fin de formation</li><li>Attestation de remise d'un document de synthèse</li><li>Un questionnaire à chaud d'évaluation de la satisfaction est remis à la fin de l'accompagnement.</li><li>Un questionnaire à froid est transmis 6 mois après la fin du bilan, appuyé par un entretien téléphonique et une rencontre le cas échéant.</li></ul>
<b>INTERVENANTS</b>  <i>Expérimentés dans l'accompagnement au projet</i>	<p><b>Un seul et même consultant tout au long du bilan</b></p> <p>Nos intervenants bénéficient d'une expérience de 5 à 10 ans dans les trajectoires et mobilités professionnelles</p>